

LE PRÉSIDENT

Paris, le 6 octobre 2017

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint le communiqué et la décision, adoptée par la Commission nationale du débat public lors de sa séance du 6 septembre 2017 sur le projet d'amélioration de l'accès fluvial à Port 2000.

La Commission a considéré que votre dossier de concertation est suffisamment complet pour engager la concertation.

Par ailleurs, la Commission a approuvé le calendrier et les modalités de la concertation envisagés par le maître d'ouvrage.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous



Christian Leyrit

Monsieur Hervé Martel
Président du Directoire
Grand Port Maritime du Havre
Terre-Plein de la Barre
76067 Le Havre Cedex

LE PRÉSIDENT

Paris, le 6 octobre 2017

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver ci-joint le communiqué et la décision, adoptée par la Commission nationale du débat public lors de sa séance du 6 septembre 2017 sur le projet d'amélioration de l'accès fluvial à Port 2000.

La Commission a considéré que votre dossier de concertation est suffisamment complet pour engager la concertation.

Par ailleurs, la Commission a approuvé le calendrier et les modalités de la concertation envisagés par le maître d'ouvrage.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Christian Leyrit

Monsieur Pascal Galichon
Directeur du Développement durable et du Pilotage
Grand Port Maritime du Havre
Terre-Plein de la Barre
76068 Le Havre Cedex

LE PRÉSIDENT

Paris, le 6 octobre 2017

Monsieur le Préfet,

Je vous prie de trouver ci-joint le communiqué et la décision, adoptée par la Commission nationale du débat public lors de sa séance du 6 septembre 2017 sur le projet d'amélioration de l'accès fluvial à Port 2000.

La Commission a considéré que le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage est suffisamment complet pour engager la concertation.

Par ailleurs, la Commission a approuvé le calendrier et les modalités de la concertation envisagés par le maître d'ouvrage.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous



Christian Leyrit

Pascal Ausseur,
Préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord
Préfecture maritime
BCMR Cherbourg – Division « Action de l'État en mer »
CC 01
50115 Cherbourg en Cotention Cedex

LE PRÉSIDENT

Paris, le 6 octobre 2017

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint le communiqué et la décision, adoptée par la Commission nationale du débat public lors de sa séance du 6 septembre 2017 sur le projet d'amélioration de l'accès fluvial à Port 2000.

La Commission a considéré que le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage est suffisamment complet pour engager la concertation.

Par ailleurs, la Commission a approuvé le calendrier et les modalités de la concertation envisagés par le maître d'ouvrage.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous



Christian Leyrit

Monsieur Pascal Martin
Président du Conseil départemental de Seine-Maritime
Hôtel du Département
Quai Jean Moulin
CS 56101
76101 Rouen Cedex

LE PRÉSIDENT

Paris, le 6 octobre 2017

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver ci-joint le communiqué et la décision, adoptée par la Commission nationale du débat public lors de sa séance du 6 septembre 2017 sur le projet d'amélioration de l'accès fluvial à Port 2000.

La Commission a considéré que le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage est suffisamment complet pour engager la concertation.

Par ailleurs, la Commission a approuvé le calendrier et les modalités de la concertation envisagés par le maître d'ouvrage.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous



Christian Leyrit

Monsieur Luc Lemonnier
Maire du Havre
Hôtel de Ville
15717 Place de l'Hôtel de Ville
CS 40051
76600 Le Havre Cedex